

Optimisez vos déductions fiscales : Le dossier de preuves inattaquable

Les travaux éligibles en 2024

- Travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, ventilation) ouvrant droit aux aides type MaPrimeRénov'.
- Travaux d'adaptation du logement liés au handicap ou à la perte d'autonomie.
- Dépenses de réparation et d'entretien courant (uniquement si le logement est loué ou en cas de revenus fonciers).
- Frais de main-d'œuvre et de fourniture des matériaux associés aux prestations éligibles.

Les justificatifs indispensables à conserver

- Factures détaillées : nom et adresse du client, nature précise des travaux, taux de TVA appliqué, date de réalisation.
- Certificat RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) de l'entreprise au moment de la signature du devis.
- Preuve de paiement : relevé bancaire ou copie du chèque débité correspondant au montant de la facture.
- Attestation de conformité des matériaux installés (normes techniques exigées par l'administration fiscale).

Organisation et archivage du dossier

- Numérisation systématique de chaque document (format PDF) dès réception.
- Classement chronologique par année fiscale pour faciliter la recherche en cas de demande.
- Conservation des originaux et des copies numériques pendant 6 ans (délai de prescription fiscale).
- Sauvegarde sur un espace cloud sécurisé ou un disque dur externe dédié.

Les erreurs qui déclenchent un contrôle

- Absence de mention du taux de TVA réduit sur la facture finale.
- Artisan non certifié RGE au moment de la signature du devis ou de la réalisation.
- Factures manuscrites, raturées ou ne comportant pas le numéro de SIRET de l'entreprise.
- Confusion entre travaux d'amélioration (déductibles sous conditions) et travaux de décoration ou d'agrandissement (non déductibles).